



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**Référent
COVID-19**
Coronavirus



Contact Référent COVID-19 du District :
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité
Directeur
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**



**L'OFFICIEL 66 N°10 DU
15/10/21 SAISON 2021/2022**

L'OFFICIEL 66

Saison 2021/2022

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h
Mardi 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi 9h-12h30/14h-18h
Vendredi 9h-12h/14h-17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances exceptionnelles
(décès , accident ...) :
06 10 84 48 53

JOURNÉE FÉMININE



DIMANCHE 17 OCTOBRE

STADE ST MICHEL



 **COUPE DE FRANCE**

- 12H00
- 6ÈME JOURNÉE
- SYNTHÉTIQUE 2
- ENTRÉE GRATUITE
- BUVETTE OUVERTE

- 14H30
- 3ÈME TOUR
- TERRAIN HONNEUR
- AVEC TRIBUNE
- ENTRÉE GRATUITE
- BUVETTE OUVERTE



Foot Féminin

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Maison Départementale des Sports
Rue René Duguay-Trouin
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 63 32 68 - cdos66@wanadoo.fr
[hp://pyreneesorientales.franceolympique.com](http://pyreneesorientales.franceolympique.com)
[hps://www.facebook.com/ComiteOlympique66/](https://www.facebook.com/ComiteOlympique66/)

Les formations du CDOS 66

NOVEMBRE 2021

Rôle du Président et du Secrétaire Général

Date : samedi 13 novembre 2021
Horaires : de 9h00 à 12h00
Lieux : à CERET – salle de l'UNION
Objectifs : Apprendre à organiser et à assumer les responsabilités d'une association

Trouver plusieurs sources de financement pour mon association



Date : samedi 27 novembre 2021
Horaire : de 9h00 à 17h00
Lieux : à la Maison Départementale des Sports
Objectifs : Augmenter les ressources financières de l'association
Le repas de midi est pris en charge par le CDOS
ATTESTATION DE FIN DE FORMATION / CERTIFICATION

TARIFS

20€ pour les salariés, les dirigeants bénévoles et les bénévoles occasionnels
30€ pour les personnes en service civique et stagiaires



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à appeler le CDOS 66 au 04 68 63 32 68 ou par mail à cdos66@wanadoo.fr

Bureau du Comité Directeur

REUNION 14/10/21

Président : WATTELLIER Eric (excusé)
Président Délégué : WATTELLIER Marc
Vice-Président : CHAOUI Abdelali (excusé)
Vice-Président : Philippe MARCO-GREGORI (excusé)
Secrétaire Général : GRISORIO Vincent
Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART
Trésorier Général : Christophe SALMERON
Trésorière Adjointe : Aline GARRIGUE

CORRESPONDANCE

FC ALBERES-ARGELES : du 04/10/21, invitation à l'AG du club le 16/10/21 à 10h00 au stade Eric CANTONA. Seront présents : Marc WATTELLIER et Christophe SALMERON.

FC LATOUR BAS ELNE : du 08/10/21, informant que le club ne peut pas intégrer des joueuses U16F en U15F sur la FMI. Les joueuses U16F ne sont pas autorisées à jouer en catégorie inférieure U15F (autorisées U14F, U15F + 3 U13F – Décision LFO selon Art. 73 et 153 des R.G – de la FFF - pas de dérogation possible).

ASC ST NAZAIRE : du 14/10/21, invitation à une soirée sponsors au club house le 22/10/21 à 20h30. Seront présentes Sandrine DOMART et Aline GARRIGUE.

FC LE SOLER : du 14/10/21, invitation à l'AG du club le 18/10/21 à 19h00 (siège). Seront présents : Marc WATTELLIER et Christophe SALMERON.

DEMANDES D'ENTENTES

- ▶ Demande d'entente ASPTT / USEP MM en catégories U7, U9, U13 et U11. Club support ASPTT PAYS CATALAN. Entente validée.
- ▶ Demande d'entente SALANCA / PIA en catégorie U13. Club support SALANCA FC. Entente validée.

MOUVEMENT DES COMMISSIONS

- ▶ Candidature de Mme BREUX Patricia à la Commission des Compétitions Féminines : Le Bureau valide donne avis favorable et valide sa candidature.

**Le Président
Eric WATTELLIER**



**Le Secrétaire Général
GRISORIO Vincent**

Commission des Compétitions

Séniors & Jeunes

REUNION DU 12/10/21

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Guy ROUXEL, Vincent VANDEVILLE

Excusés : Thomas BUSSIERE, Fabrice OREGLIA

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Ordre du jour :

- Traitement des affaires courantes
- Enregistrement des résultats et vérification des classements
- Questions diverses

CORRESPONDANCE

FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE : du 10/10/21, demandant à jouer le match de Coupe du Roussillon Séniors FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE / FC LE BOULOU SJPC le Samedi 16/10/21 à 20h30. Avis favorable sous réserve de l'accord de la CDTIS (contrôle éclairage le 14/10/21).

RC PERPIGNAN SUD : du 11/10/21, demandant à jouer le match de Coupe du Roussillon Séniors du dimanche 17/10/21 FC PERPIGNAN SUD / SALANCA FC à 18h00. Vu l'accord écrit du club adverse : horaire validé.

MATCHES REMIS OU AVANCES

FC BECE VALLEE DE L'AGLY : du 07/10/21, demandant le report du match D4 FC BAHOPÉZILLA 2 / FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2 du 07/11/21 au 14/11/21 (accord du club adverse joint). Report validé.

FC ALBERES-ARGELES : du 11/10/21, demandant le report du match de Coupe du Roussillon Séniors FC LE SOLER / FC ALBERES-ARGELES du 17/10/21, en raison de la participation de son équipe en Coupe de France. Report validé (Art. 3 CR Séniors).

FC LE BOULOU SJPC : du 11/10/21, demandant à jouer le match D1 FC LE BOULOU SJPC / FC BECE VALLEE DE L'AGLY le Samedi 06/11/21 à 20h30 et le match D4 FC LE BOULOU SJPC 2 / AJ BAS VERNET à 18h30 en ouverture (accord des clubs adverses joint - éclairage homologué). Demande validée.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

USEPMM : du 12/10/21, demandant le report du match de Coupe du Roussillon Séniors FC FC CERDAGNE / USEPMM du 17/10/21, en raison de la participation de son équipe en Coupe de France. Report validé (Art. 3 CR Séniors).

Le Président
JC DELATRE

Le Secrétaire
J-M LEWANDOWSKI

COMPETITIONS JEUNES

RAPPEL CR U17 et U15

RAPPEL COUPE DU ROUSSILLON U17 et U15

Article 2 - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières U17 et U15. Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

MATCHES REMIS

- U15 NEFIACH / USEP MM II du 26/09/21 remis au 23/10/21 (accord écrit des deux clubs).
- Coupe du Roussillon U17 du 17/10/21 CANET RFC / FC LAURENTIN remis au mercredi 20/10/21 (accord écrit des deux clubs).
- Coupe du Roussillon U15 du 16/10/21 FC LAURENTIN / FC LATOUR BAS ELNE du 16/10/21 remis au 23/10/21 (accord écrit des deux clubs).

MODIFICATION U15 POULE A

- ▶ Intégration de l'équipe de l'USEPMM 3 à la place de l'exempt 4 en U15 Poule A.
- ▶ Les matches ci-dessous se rattraperont comme suit :
 - U15 A du 25/09 remis au 17/10/21 USEPMM 3 / RF CANOHES TOULOUGES
 - U15 A du 02/10 remis au 23/10/21 CABESTANY / USEPMM 3
 - U15 A du 09/10/21 remis au 07/11/21 USEPMM 3 / ATAC 2 ou au plus tard le mercredi 10/11/21.
- Bien entendu les clubs peuvent s'entendre pour jouer des mercredis (sur accord écrit).

AMENDE

NEFIACH SPORTS : du 08/10/21, notifiant le forfait général de son équipe U17 Poule C, suite à 3 forfaits consécutifs.

- Amende : **100€**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TIRAGE COUPE DU ROUSSILLON U13

31 équipes engagées ;

15 matches + 1 exempt : le dernier vainqueur de la Coupe du Roussillon U13 - Saison 2018/2019 CANET RFC.

**Les matches se joueront le samedi 23/10/21
sur le terrain du club 1er nommé**

1.	AS PRADES	FC LAURENTIN
2.	FC VINCA LES AMIS DE C. BRUNIER	ELNE FC
3.	CABESTANY OC	FC BECE VALLEE DE L'AGLY
4.	FC ALBERES-ARGELES	FC BAHO-PEZILLA
5.	FC POLLESTRES	AS BAGES
6.	NEFIACH ROUSSILLON CONFLENT	FC ST CYPRIEN
7.	AS PERPIGNAN MEDITERRANEE	FC LATOUR BAS ELNE
8.	FC THUIR	RF CANOHES TOULOUGES
9.	FC DES ASPRES	USEP MM
10.	OC PERPIGNAN	FC CERDAGNE FONT-ROMEUE CAPCIR
11.	FC LE SOLER	FC CERET
12.	AS THEZA ALENYA CORNEILLA	SP PERPIGNAN NORD
13.	FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE	US BOMPAS
14.	FC LE BOULOU SJPC	RC PERPIGNAN SUD
15.	ENT. CLAIRA - PIA	SAEILLES OC
	EXEMPT	CANET RFC



Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Football d'Animation

Pour les deux 1ères journées du FOOT D'ANIMATION, le Comité Directeur a décidé de ne pas appliquer d'amende.

*****ATTENTION À PARTIR DE LA 3ÈME JOURNÉE DU 16/10/21 LES AMENDES SERONT APPLIQUÉES.**

Amendes Foot Animation Saison 2021/2022

U13

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	100 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau	50 EUROS
Désistement d'un club organisateur	100 EUROS
Feuille de match hors délai	40 EUROS
Feuille de match non parvenue après un 1er rappel	60 EUROS
Feuille de match incomplète	30 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs)	20 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS
Feuille de match informatisée (FMI) non réalisée	100 EUROS

U11

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	100 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	50 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau sans en avoir avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	100 EUROS
Désistement d'un club organisateur	50 EUROS
Feuille de match hors délai (reçue au District après le mardi 18h00 qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)	40 EUROS
Feuille de match non parvenue après un 1er rappel	60 EUROS
Feuille de match incomplète (score, signatures des responsables d'équipes)	30 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) (joueurs, éducateurs) : sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	20 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS
Absence de joueurs sur équipe complète (10€ par joueurs manquants)	10 EUROS

U9

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	50 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau (sans en avoir avisé ou en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	30 EUROS
Désistement d'un club organisateur de plateau	50 EUROS
Feuille de match hors délai (reçue au District après le mardi 18h00 qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)	40 EUROS
Feuille de présence des clubs incomplète (nom, prénom, N° de licence, présence signalée par une croix, encadrants...)	30 EUROS
Feuille de présence des clubs non fournie avec la feuille de match	40 EUROS
Feuille de match non parvenue après un 1er rappel	60 EUROS
Feuille de match incomplète (signatures des responsables d'équipes)	30 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	20 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS
Absence de joueurs sur équipe complète (10€ par joueurs manquants)	10 EUROS

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U7

Feuille de présence des clubs incomplète (nom, prénom, N° de licence, présence signalée par une croix, encadrants...	20 EUROS
Feuille de présence des clubs non fournie avec la feuille de match	40 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) : sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	30 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS

VOICI CI-DESSOUS, LES CLUBS QUI AURAIENT ÉTÉ SANCTIONNÉS POUR LA 2ÈME JOURNÉE :

CATEGORIE U9

02/10/2021

CLUBS	POULES	DESCRIPTIF
ST LAURENT SAL.	I	Aucun retour FDM
SALANCA	J	Aucun retour FDM
ELNE	F	Feuille de présence non fournie
ATAC	C	Feuille de match hors délai
PIA	L	Feuille de match Incomplète

CATEGORIE U11

02/10/2021

CLUBS	POULES	DESCRIPTIF
USEPMM	G	Pas de retour FDM
USEPMM	J	Pas de retour FDM
ARGELES	G	Pas de retour FDM
PERPIGNAN NORD	J	Pas de retour FDM
ALENYA	J	Licence Manquante
ARGELES	I	Licence incomplète
RFCT	I	FDM incomplète
CABESTANY	I	Défis Manquants
ASPM	I	FDM incomplète + Défis Manquants
LATOUR	I	FDM incomplète + Défis Manquants
CABESTANY	H	Licence Manquante
CANET	G	FM incomplète + Défis manquants
RFCT	F	FDM incomplète + Défis manquants
LE SOLER	F	FDM incomplète + Défis manquants
VINCA	A	Licence manquante
BAGES	E	Défis manquants
ELNE	E	Défis manquants
ARGELES	E	Licence manquante
PORT VENDRES	E	FDM incomplète + défis manquants + licences manquantes
ST LAURENT SAL.	D	Défis manquants
SALANCA	D	Défis manquants
ST ESTEVE	D	FDM manquante
CERET	C	Manque licence Educateur



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CATEGORIE : U13

02/10/2021

CLUBS	POULES	DESCRIPTIF
ASPTT / USEPMM	A	Feuille de match Informatisée non transmise
SALEILLES	B	Feuille de match Informatisée non transmise
CLAIRA / PIA	F	Feuille de match informatisée non transmise
ASPM	G	Feuille de match Informatisée non transmise
CANET	H	Feuille de match Informatisée non transmise
CHAMPIONS SAINT JACQUES	H	Feuille de match Informatisée non transmise



À PARTIR DE 2021

CATÉGORIES - LICENCES	U6		U7		U8		U9		U10		U11		U12		U13	
	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^{ème}	5 ^{ème}								
EFFECTIFS DE PRATIQUE	Football à 3 (sans GB) ou à 4 (avec GB)				Football à 5				Football à 8				Football à 8			
SUPLÉANTS(S)	1 maximum				2 maximum				4 maximum				4 maximum			
NOMBRE MINIMAL DE JOUEURS	Adaptation des effectifs				4 par équipe				6 par équipe				6 par équipe			
TÂCLES	Non				Oui				Oui				Oui			
MIXITÉ	Oui				Oui				Oui				Oui			
SURCLASSEMENT					3 U7 maximum par équipe avec autorisation médicale				3 U9 maximum par équipe avec autorisation médicale				3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale			
SUUS-CLASSEMENT	Possibilité 2 U8 G maximum par équipe - Possibilité U8 F				Possibilité U10 F				Possibilité U12 F				Possibilité U14 F			
DIMENSION DES TERRAINS	Foot à 3 (sans GB) : 25 m x 15 m Foot à 4 (avec GB) : 30 m x 20 m				35 à 40 m x 25 à 30 m				1/2 terrain à 11 Si terrain spécifique : 55 à 60 m x 45 m				1/2 terrain à 11 Si terrain spécifique : 60 à 65 m x 50 m			
ZONE GARDIEN DE BUT	Zone à 8 mètres				Zone à 8 mètres				26 m x 13 m				26 m x 13 m			
HORS-JEU	Non				Non				Ligne des 13 mètres				Ligne médiane			
TAILLE DES BUTS	Foot à 3 (sans GB) : 2 m x 1,5 m (possibilité de multi-obloco) Foot à 4 (sans GB) : 4 m x 1,5 m				4 m x 1,5 m				6 m x 2,10 m				6 m x 2,10 m			
TAILLE DES BALLONS	T3 ou T4				T3 ou T4				T4				T4			
TEMPS DE JEU MAX. RENCONTRES - ATLIERS	40 minutes				50 minutes				60 minutes				70 minutes			
DURÉE MAX DES RENCONTRES	30 minutes				40 minutes				50 minutes				60 minutes			
ENGAGEMENT	Interdiction de marquer directement															
COUP DE PIED DE BUT	Ballon arrêté, endroit libre dans la surface des 8 m				Ballon arrêté, endroit libre dans la surface des 8 m				Zone virtuelle 6m x 9m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation)- placement libre des joueurs (idem foot à 11)				Zone virtuelle 6m x 9m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation)- placement libre des joueurs (idem foot à 11)			
TOUCHE	Passe au pied au sol ou conduite de balle				Passe au pied au sol ou conduite de balle				A la main				A la main			
COUP-FRANCS	Coup-francs directs uniquement				Coup-francs directs uniquement				Coup-francs directs et coup-francs indirects				Coup-francs directs et coup-francs indirects			
COUP DE PIED DE RÉPARATION	6 m (2 pas devant la ligne des 8 mètres)				6 m (2 pas devant la ligne des 8 mètres)				9 m				9 m			
MISE À DISTANCE DES JOUEURS	4 m				4 m				0 m				0 m			
PRISE DE BALLE À LA MAIN DU GARDIEN SUR PASSE EN RETRAIT VOLONTAIRE D'UN PARTENAIRE	Autorisé				Autorisé				Interdit sinon CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres. Mur autorisé à 6 mètres				Interdit sinon CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres. Mur autorisé à 6 mètres			
RELANCE GARDIEN DE BUT	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Protégée à 8 m				Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Protégée à 8 m				Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13 m Non protégée				Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13 m Non protégée			
TEMPS DE JEU PAR JOUEUR	Tendre vers 100 %				Tendre vers 100 %				Temps de jeu égal pour tous				Temps de jeu égal pour tous			
ARBITRAGE	Extérieur terrain par 1 jeune ou 1 adulte				Extérieur terrain par 1 jeune ou 1 adulte				3 arbitres (privilegier des joueurs U15 - U17 du club)				3 arbitres - Assistants = joueurs U12 - U13 (rotations de 15 minutes)			
PAUSE COACHING	Non				Non				Non				2 minutes au milieu de chaque période			

Le même temps de jeu pour tous : un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Féminines

REUNION DU 13/10/21

Présidente : Zakia MAALOU (excusée)

Secrétaire de Séance : Manon ALLIEU

Présents : Jean-Pierre COUCHEZ, Annick COUEFFEC, Charles PLANAS, Pascale VILLANOVE

Excusé : Sylvain LEBEAU

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

MATCHES REMIS

• Match U15F du 17/10 CABESTANY - USEPMM / LE BOULOU reporté au 23/10/21 (suite incorporation LATOUR BAS ELNE 2 qui joue en rattrapage contre LE BOULOU le 17/10).

• Match Féminines Séniors à 8 FC THUIR / AS PRADES du 17/10 reporté (accord des 2 clubs). Rencontre fixée au 07/11, l'AS PRADES disputant 1 match de rattrapage le 24/10.

AMENDES

FC LAURENTIN : **100€** - retrait de l'équipe Féminines Séniors à 8 après parution des calendrier (courriel du 06/10).

PERPIGNAN ESPOIR FEMININ : **100€** - forfait d'équipe sur la match Féminines Séniors à 8 du 17/10 FC BARCARES MEDITERRANEE / PPN ESPOIR FEMININ 2

Centre de Perfectionnement

Suite à la détection U13F-U15F du 29/09/21, voici la liste des joueuses retenues pour le centre perfectionnement féminin de la saison 2021/2022 :

ANNEE DE NAISSANCE 2007

HODIN	CHLOE	ASC ST NAZAIRE
SOLER	JENNY	CANET RFC
CENTELLES	LUDIVINE	CANET RFC
WULBRECHT	EVA	CANET RFC
VANDEPUTE	CANDICE	CANET RFC
DAOUADJI	INES	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
FASTELLI	ELSA	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
PATYSWITT	RACHEL	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
CALLEJON	NINA	FC LATOUR BAS ELNE
NOIRAT	PAULINE	FC LATOUR BAS ELNE
BRINGUIER	CASSANDRA	FC LATOUR BAS ELNE
RAVEL	PAMELA	FC LE SOLER
FRANZIN	FAUSTINE	FC LE SOLER
DA PALMA	TIANA	FC LE SOLER
DUFOUR	EMMA	FC POLLESTRES
FAURE	VALENTINE	USEPMM



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ANNEE DE NAISSANCE 2008

LOCUTY	CHARLOTTE	CANET RFC
PANCHOT	EMMA	CANET RFC
RENSKI	CERISE	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
BELTRAN	MORGANE	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
PATYSWIT	JEANINE	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
FOURRIER	ELONA	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
COUPEZ	MAEVA	FC POLLESTRES
MUTE DA SILVA	LORRAINE	FC POLLESTRES
REGINCOS	CHLOE	RFCT
HINAULT	CASSANDRA	USEPMM

ANNEE DE NAISSANCE 2009

FIGUEROA	LINDSAY	CANET RFC
BONAFOS	LOU	CANET RFC
QUENEL	LEA	CANET RFC
DOGHMANI	SELMA	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
HAMNICH	SARAH	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN
MOURRUT	LAURIANNE	RFCT
BOUILS	EVA	RFCT
MURCIA	LOUANE	RFCT
PAGNON	LOUISE	USEPMM

RDV à 13h45 au Stade des PTT de Canohès les :

- 07/11/2021,
- 15/12/2021,
- 19/01/2022,
- 16/02/2022,
- 16/03/2022,
- 13/04/2022,
- 18/05/2022,
- 08/06/2022.



PROCHAINE REUNION LE 20/10/21 A 10H00 AU DISTRICT.

La Secrétaire
Manon ALLIEU

Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 13/10/21

Présidente : Aline GARRIGUE

Présents : Didier CHOBEAUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Joseph PISCITELLO, Michel RAMONEDA, Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

**Match SENIORS D4 P/A du 03/10/21
AJ BAS VERNET / FC POLLESTRES N°23949608**

REPRISE DU
DOSSIER

Vu :

- La feuille de match.
 - Les réserves d'avant match formulées par le FC POLLESTRES **pour les dire irrecevables en la forme.**
- Attendu que les réserves inscrites sur la feuille de match par le FC POLLESTRES ne sont pas conformes aux dispositions de l'Article 141 bis des Règlements Généraux.
- Considérant que la confirmation de ces réserves d'avant match est recevable en la forme pour être requalifiée en réclamation d'après match (article 141 des RG).
- Le club de L'AJ BAS VERNET ayant été invité à formuler ses observations écrites (pas de commentaire).
- Considérant d'une part, les dispositions de l'article 89 Alinéa 1 des RG de la FFF qui précisent que le joueur est qualifié pour son club, 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence auprès de la Ligue.
(exemple : si la date d'enregistrement de la licence du joueur est le 1er septembre, ledit joueur est qualifié le 6 septembre).
- Considérant d'autre part, que tous les joueurs de l'AJ BAS VERNET alignés sur la feuille de match n'étaient pas qualifiés pour participer à la rencontre (non respect du délai de qualification – art. 89.1 des RG) et que, par conséquent, le club était en infraction.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



PCM : La Commission des Règlements & Contentieux, jugeant en 1^{ère} Instance, **DONNE MATCH PERDU PAR PENALITE (-1 PT) à l'AJ BAS VERNET, sans en reporter le bénéfice au FC POLLESTRES** (art. 187 alinéa 1 des RG de la FFF) et, transmet le dossier à la commission compétente pour homologation :

AJ BAS VERNET 0 – 3 POLLESTRES

▪ Inflige à l'AJ BAS VERNET une amende de **400€** pour infraction sur qualification des joueurs.

Les frais de confirmation de réserves (**50 €**) seront débités sur le compte de l'AJ BAS VERNET, article 34 des Epreuves Officielles de l'annuaire du District des P.O.

Match U13 P/E du 09/10/21 OC PERPIGNAN 1 / USEP MM1
Plateau U13 P/H du 09/10/21
CHAMPIONS ST JACQUES 1 / PERPIGNAN OC 2 / PERPIGNAN SUD 1

Vu :

- Le dossier transmis par la Commission du Football d'Animation.
- Les feuilles :
 - Du match sec U13 Poule E OCP 1 / USEP MM1 du 17/10 à 14h00 stade du Parc des Sports N°4.
 - Des matches du plateau U13 Poule H du 17/10 stade Jean LURCAT :
14h40 CHAMPIONS ST JACQUES 1 / OCP 2,
15h20 RC PERPIGNAN SUD 1 / OCP 2.
- Saisine du dossier par la Commission des Règlements & Contentieux, conformément aux articles 36 des Epreuves Officielles de l'annuaire du District des P-O.
- La Commission des Règlements & Contentieux CONVOQUE pour sa reunion du 20/10/21 à 18h00, les dirigeants de l'OC PERPIGNAN suivants, munis de leur licence (masque obligatoire) :
 - DEBEURNE Julien licence n°1420595452
 - EDMOND Tony licence n°1455313081

► DOSSIER EN SUSPENS.

LA PRESIDENTE

Mme GARRIGUE Aline

LE SECRETAIRE

M. PEREZ Gérard



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d'Éthique

REUNION DU 13/10/21

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Claude POURCEL

Excusés : Eric MOUSSET, Didier ROMERO, Logan ROPERO

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

R A P P E L

*Les sanctions disciplinaires sont consultables **UNIQUEMENT** :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-verbaux de la Commission de Discipline et d'Éthique)

Prochaine reunion le 20/10/21

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRÉTAIRE

M. Gérard DUQUESNE

Commission Départementale des arbitres

PROCES-VERBAL REUNION DU 11/10/21

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE RECUE

- Mail reçu du FC SAINT CYPRIEN demandant 3 arbitres officiels pour le match de Coupe du 17/10 FC SAINT CYPRIEN / FC LE SOLER. Pris note.
- Mail reçu de SALANCA FC - Pris note + contact pris.

INDISPONIBILITE

- Indisponibilité de M. SANDLER Florian – le 11/10/2021 => 17/10/2021
- Indisponibilité de M. BUISSIERE Thomas – 03/11/2021 => 06/11/2021 + 08 & 09/11/2021 + 11 & 12/11/2021 + 15/11/2021 + 18/11/2021 => 24/11/2021 + 29 & 30/11/2021 + 02 & 03/12/2021
- Indisponibilité de M. BOUABDALLAH Aïcha - 11/10/2021 => 02/11/2021
- Indisponibilité de M^{elle} ALVARO Chloé – le 16 & 17/10/2021
- Indisponibilité de M. BUFFET OUSSALEM Ryann– 16/10/2021
- Indisponibilité de M^{elle} CAZORLA Célya – 19/11/2021 => 21/11/2021

CONSEIL DE L'ORDRE

- 2 arbitres convoqués devant le conseil de l'ordre du 19/10/2021.

CONDOLEANCES

La CDA présente ses sincères condoléances à MM. MAACHI Farid et MAACHI Mourad, ainsi qu'à leur famille, pour le deuil qui les touche.

La CDA

